

Annexe XI

Restitution Groupes de travail – Atelier 16 de mars 2011

Questions 1-3

1. Quel(s) devrai(en)t être le rôle principal/les rôles principaux de la CFD pour contribuer à ce que la politique belge de coopération de développement soit plus sensible au genre?
2. Quel(s) devrai(en)t être le(s) groupe(s) cible(s) de la CFD dans le futur, étant donné le domaine d'action de la CFD (= la politique belge de coopération au développement)
3. Quel devrait être le rôle futur de la CFD par rapport à chaque groupe cible défini ?

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
1. Les suggestions les plus importantes		
<p>Concernant les rôles et les groupes cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un observatoire et une source de réflexion pour les différents acteurs : cible : les membres de la commission - Donner des avis en amont : contribuer aux PIC, aux notes stratégiques pays et thématiques (en mentionnant 'avec apport de CFD' => visibilité claire de la CFD) - Cible : cabinet, DGD, CTB, parlement - Ce rôle doit être institutionnalisé (à ancrer dans les procédures) - Assurer un rôle de veille pour le suivi et l'évaluation : cibles : la CFD et ses cibles - A travers les 3 rôles ci-haut, importance de la communication en interne (importance de 'continuous feedback loops') - PAS de rôle de sensibilisation du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme d'expertise au niveau belge (en lien avec expertise d'autres pays) - Qui fait des contributions aux politiques et stratégies de développement (DGD) - Rôle d'initiative de la CFD (sensibilisation proactive) - Quel que soit l'ancrage, il faut des moyens suffisants - Faut-il lier l'agenda de la CFD à l'actualité internationale? Quid de l'autonomie d'agenda de la CFD ? - Garder les trois dimensions : avis-plaidoyer-sensibilisation 	<p>Concernant les rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un pôle d'expertise - être une caisse de résonance du sud - collaborer dès le départ dans tout le processus (échange plutôt que de donner un avis a posteriori) - suivre la mise en oeuvre effective de la politique de genre - éventuellement sensibiliser les acteurs de la coopération ? <p>Concernant les groupes cible : surtout la DGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à tous les niveaux - y compris les attachés - la coopération bilatérale - la cellule genre

2. Points de discussion et 3. Questions restantes	3. Les questions restantes à résoudre	2. Points de discussion et 3. Questions restantes
<ul style="list-style-type: none"> - Spécificité de la CFD : nature des acteurs, composition 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la DGD est le seul groupe cible ? - Distinguer les besoins en genre par rapport à la politique dans la CD belge (contrôle qualité sur le terrain, sensibilisation,...) et l'offre des acteurs (faire une cartographie des acteurs genre et CD) et voir la place/ le rôle spécifique de la CFD parmi ces acteurs, en sortant du belge (lien avec d'autres plateformes). Valeur ajoutée de la CFD ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Qui attend quoi de la commission ? - Importance de la communication, du feed-back - Quel est le politique genre de la DGD ? Quel est son plan d'opérationnalisation ? - Questionnement sur le monitoring de la mise en œuvre en matière de genre et développement

Question 4

4. En fonction du/des rôle(s) futur(s) de la CFD ci-dessus et de son domaine d'action (la politique belge de coopération au développement), quel serait le meilleur ancrage institutionnel de la CFD, ainsi que son statut le plus adéquat ?

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
1. Les suggestions les plus importantes		
<p>1. La commission d'avis doit être autonome ; il lui faut donc un budget propre, et qu'elle puisse recruter les ressources humaines en fonction de leur spécialité Mais 2. il est important qu'elle reste liée à la DGD (ce cela lui donne un « statut respectable » => légitimité) 3. Le passé a démontré que son ancrage à D01 était meilleur car il y avait plus de feed-back</p>		<p>Peu importe où la commission est ancrée à la DGD mais elle doit se trouver là où il y a la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'échanger les informations -de collaborer avec la DGD -où elle peut influencer la DGD -où elle a le pouvoir d'exiger que le suivi et l'évaluation prennent en compte l'égalité de genre <p>il faut une évaluation régulière de la prise en compte du genre dans la DGD : une évaluation de tous les niveaux de la</p>

		DGD et dans tout le processus
2. Les points de discussion les plus importants		
/		
3. Les questions restantes à résoudre		
Question concernant son statut juridique, càd être 'autonome' au sein de DGD, comment faire juridiquement (voir le statut du conseil fédéral pour le développement durable)		

Commentaires en plénière

- L'arrêté royal doit définir si la commission a principalement un **rôle de management ou un rôle d'influence** ; s'il s'agit d'influence, elle doit se situer au niveau stratégie politique et donc au niveau de D01
- La DGD ne suit pas vraiment la mise en oeuvre, mais la DGD évalue; aussi, à court terme, la commission devrait intervenir **au niveau de l'évaluation** : participer au processus d'évaluation et vérifier que le genre y est pris en compte
- Le feed-back que la commission reçoit est insatisfaisant
- Il faut évaluer comment les recommandations ont été prises en compte
- La commission pourrait émettre des avis à S4
- La commission pourrait avoir un impact sur les programmes d'évaluation
- La commission ne doit pas faire **double emploi avec la DGD et la cellule genre**, ni avec S4; mais elle ne doit pas nécessairement attendre que S4 fasse une évaluation ; elle pourrait lancer une évaluation genre dans la coopération ou des blancs au développement belge régulièrement, par exemple tous les deux ans
- Le genre pourrait être un **réservoir d'experts** sur qui compter à tous les stades
- Elle devrait participer dès le début du processus : c'est plus important que donner un avis a posteriori
- Le **rôle d'observatoire** doit être clair : il s'agit d'échanger d'interpeller sur comment on a mis en oeuvre ; ce que ça donne dans la réalité, dans les résultats, pour alimenter les inputs des acteurs ; quelles sont les expériences qui marchent
- Il ne faut pas confier à la CFD des **tâches que l'administration doit faire**; ne pas oublier que l'administration doit prendre en compte l'égalité de genre dans la coopération développement
- Il faut préciser les rôles de la cellule genre et celle de la commission; la commission n'est pas une prolongation de la cellule genre, mais il faut que les attentes de la DGD soient définies, claires et que les demandes soient précisées
- Il faut faire attention à ce que la commission ne soit pas une prolongation des tâches de l'administration; la commission a un droit d'initiative, d'observatoire, de réflexion et il faut **réconcilier ces deux aspects**
- Il ne faut pas seulement réagir aux demandes de la DGD mais avoir une démarche proactive (par exemple l'importance de sensibiliser le ministre et les gestionnaires à l'invisibilité du genre)
- La plus-value de la commission est qu'elle a davantage d'**expertise** que ce qu'en ce qu'il y a au niveau de la cellule genre de la DGD; en ce sens elle peut être au service des autres acteurs de la coopération
- La CFD devrait aussi se préoccuper de ce qui n'est pas aide bilatérale directe

Compte-rendu des discussions du Groupe 2

Le groupe a commencé par un tour de table; les points suivants font le compte-rendu des différentes interventions :

- Besoin de clarification sur les différents rôles « avis-plaidoyer-watchdog ». Est-ce contradictoire ? Est-ce des étapes d'un même processus ? La fonction de « watchdog » n'est-elle pas transversale, c.à.d. utile à la fois dans le rôle d'avis et de plaidoyer ?

- Attention le rôle d'avis peut être à la demande du Ministres ou à l'initiative de la CFD (voir les missions de la CFD). C'est une nuance importante. **Actuellement, il y a peu de demandes officielles.** En revanche, la CFD exerce sa **fonction d' « observatoire »** à travers de multiples initiatives autonomes.
- L'évaluation devrait mettre en lumière ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Sur les rôles, il y a lieu de **distinguer avis formel, avis informel et plaidoyer.** L'avis formel est ancré, demandé. Il est aussi important d'avoir une action proactive (ce rôle doit être préservé), d'autant plus que la demande officielle est apparemment faible.
- S'interroger sur la perception extérieure de la CFD : comment-est-elle vue par la Société Civile ? Souvent difficile de la situer « sur la carte » - au propre comme au figuré, sur la cartes des acteurs, et physiquement. Parfois confondue, par exemple, avec le « Monde selon les femmes ». N'est-ce pas parce que le groupe cible de la CFD n'est pas clair ?
- Sur le genre, de manière générale, il faudrait davantage axer le discours sur l'importance des questions transversales pour l'enracinement durable des actions menées.
- Il manque un préalable pour identifier le rôle principal de la CFD : identifier « qui peut apporter à qui ? ». En effet, **on ne peut pas définir le rôle si on ne sait pas qui va s'occuper de ce que la CFD ne s'occupe pas.** Actuellement, il existe une tendance à vouloir mettre trop sur son dos. Qui est le meilleur acteur pour chacun des besoins ? Pour cela, il faut savoir « qui fait déjà quoi ». D'abord, il faudrait distinguer les « besoins » (sensibilisation, avis, plaidoyer, contrôle de qualité, ...) ; ensuite vérifier l'offre, et enfin définir le rôle de la CFD, c'est-à-dire sa plus value sur la marché des besoins sur la question du genre (le contrôle de qualité n'est actuellement exercé par personne). Il est toutefois souligné que ceci dépasse le mandat de l'évaluation.
- Avant d'identifier le rôle principal, il faudrait mieux répondre aux questions « quelle est l'expertise de la CFD ?, « quelle est sa plus value ? ».
- Le genre est déjà une obligation, des décisions formelles existent au niveau des SPF, dès lors la CFD ne devrait plus se focaliser sur sa fonction de « watchdog » mais plutôt voir comment elle peut « aider ». Quant à ses fonctions/missions, il y a des choix à faire, elle ne peut pas tout faire. Est-ce par exemple son rôle de faire des publications ? Pourquoi ne pas, dans ce créneau, plutôt allouer plus de moyens pour stimuler les recherches dans les Universités ? Concernant le groupe cible, est-ce seulement le SPF AFET, est-ce cela qui justifie l'ancrage à la DGD ? Si la CFD reste ancrée à la DGD, elle n'aura pas les moyens de réaliser ses missions. Il y a une dégression des ressources humaines dans l'administration, et ça ne va pas changer. Pourquoi ne pas l'attacher à l'Institut d'égalité des chances ? (son représentant présent dans le groupe ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne idée). Si elle reste attachée à la DGD, la CFD doit utiliser les mêmes outils de travail qu'en interne, c'est-à-dire les plans de management, les plans opérationnels,
- La valeur ajoutée de la CFD est sa construction « en réseau » (ses membres viennent d'horizon divers), qui en fait un pool d'expertises et de réflexion. Ce pool d'expertise doit pouvoir se mobiliser pour apporter des contributions aux stratégies de développement, tenant compte étroitement de l'actualité du développement. Lorsque l'expertise n'est pas présente au sein de la CFD, celle-ci devrait être capable d'aller la chercher ailleurs, par un networking international efficace (sortir du belgo-belge) ou en développant elle-même cette expertise. Les avis ne doivent pas être ad hoc et décalé des processus de décisions réels.
- Sur la question du groupe cible, le groupe n'a pas apporté de réponse définitive. Est-ce que la DGD est le seul groupe cible ou le groupe cible principal ? Quid du Parlement ? des ONG ? Et des pays partenaires ?
- Sur la question du « pool d'expertises », il est souligné **qu'il existe différents niveaux d'expertises** (technique pour les PIC, ou pour avis politique au Ministre), et qu'il faudrait clarifier de quoi on parle.
- Sur l'ancrage au sein de la DGD, plusieurs soulignent que c'est une valeur ajoutée et que cela assure une certaine pérennisation de la CFD. Toutefois, la plus value de l'**ancrage** de la DGD ne sera tangible qu'à condition que les possibilités de communication internes offertes par ce rattachement structurel soient pleinement exploitées. Besoin de mettre en place des procédures, de stabiliser les flux d'informations (problème structurel du secrétariat). La valeur ajoutée d'être rattachée à la DGD c'est notamment **d'avoir un lien institutionnel pour émettre des avis liés au processus de décision interne** [AJOUT : Lien avec débat en plénière : Dans quelle mesure la tâche de la CFD est-elle d'appuyer l'administration ? Si c'est le cas, où se situe son rôle revendiqué d'observatoire autonome ? Est-ce conciliable ?]
- La question concernant le positionnement au sein de la DGD n'a pas été tranchée par le groupe, qui a jugé que cela nécessitait **d'abord d'identifier plus clairement le rôle principal et le groupe cible.** Le Groupe a manqué de temps, or les discussions ont montré qu'il y avait encore des divergences du vues, et des points à clarifier (notamment nécessité d'une vision commune et partagée ce que couvrent exactement les fonctions d'avis-de sensibilisation et de plaidoyer, ainsi que leur différence).